CM2

Histoire

ACTUALISATION
CHAPITRE 22
POUVANA'A A O'OPA

Ministère de l'Éducation - DGEE
Polynésie française

UN TERRITOIRE D'OUTRE-MER À LA RECHERCHE DE SON IDENTITÉ ET DE L'AUTONOMIE (I)

Territoire d'outre-mer en 1946, les Établissements français de l'Océanie (Polynésie française en 1957) s'opposent avec Pouvana'a a Oopa à l'administration française.
L'autonomie est acquise progressivement. Le statut d'autonomie interne de 1984 accorde un gouvernement local présidé par Gaston Flosse qui domine la vie politique jusqu'en 2004 et renforce l'autonomie. Oscar Temaru regroupe autour de lui les partisans de l'indépendance.

22 Pouvana'a a Oopa (1895-1977)

Quel rôle joue Pouvana'a a Oopa dans la marche vers l'autonomie ?

1. Comment Pouvana'a parvient-il au pouvoir ?

Arrivés par le *Ville d'Amiens*, trois nouveaux fonctionnaires métropolitains sont empêchés de débarquer. Le bateau est occupé pendant six jours. Pouvana'a et ses amis considèrent que les postes pris par les fonctionnaires peuvent être occupés par des Tahitiens. Pouvana'a et les meneurs sont arrêtés. Le procès des trente-quatre accusés tourne à l'avantage de Pouvana'a, c'est un acquittement général. Pouvana'a devient alors très populaire et fonde un parti politique, le Rassemblement Démocratique des Populations tahitiennes (RDPT).

Pouvana'a devient vice-président du Conseil de gouvernement. En effet, en juillet 1957, la France accorde davantage de pouvoirs aux élus des Territoires d'outre-mer dont la gestion des affaires locales. Un Conseil de gouvernement est créé. Un vice-président et cinq ministres sont élus par l'Assemblée territoriale.
Sur la photo, à gauche du gouverneur Toby, Pouvana'a est entouré des cinq ministres polynésiens chargés de la gestion des affaires intérieures.
Ce gouvernement dure dix mois (décembre 1957 - octobre 1958). Après le référendum de 1958 et l'arrestation de Pouvana'a, la France retire une grande partie de l'autonomie accordée.

LECTURE

Pouvana'a a Oopa.
Né aux Îles Sous-le-Vent le 10 mai 1895. Décédé à Papeete le 10 janvier 1977. Volontaire dans le Bataillon du Pacifique, il a combattu pour la France pendant la Première Guerre mondiale.
Député de la Polynésie française en 1949-1958. Sénateur de la Polynésie française en 1971-1977. Président du Rassemblement Démocratique des Populations Tahitiennes…
… il a connu la prison et l'exil de 1960 à 1968. [...] Puis revenu parmi les siens, il s'est éteint quelques mois avant de voir triompher ses idées lors du vote du statut du 12 juillet 1977, qui a donné l'autonomie au Territoire de la Polynésie française…
Extraits du texte de la plaque de la stèle, place Tarahoi, à Papeete

• Comment expliques-tu la dernière phrase du texte ?

2. Qu'arrive-t-il à Pouvana'a en 1958 ?

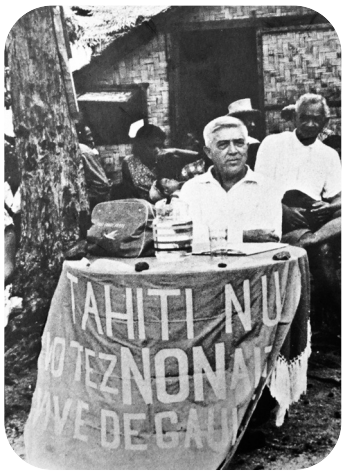

Le 28 septembre 1958 a lieu le référendum organisé par de Gaulle sur la proposition de Constitution de la Cinquième République. Pour Tahiti, le OUI se traduit par rester Français, le NON par devenir indépendants.
Pouvana'a fait campagne pour le NON, mais les électeurs choisissent le OUI à 64 %.
Le 11 octobre 1958, il est arrêté, accusé d'avoir voulu incendier Papeete.
En 1959, il est jugé et condamné à huit ans de prison et exilé en Métropole avec quinze ans d'interdiction de séjour au *fenua*. En 1961, il est assigné à résidence dans une maison de retraite en raison de son état de santé.

Sais-tu...

Vers une révision du procès Pouvana'a

En 1966, le général de Gaulle lui accorde une remise de peine puis le gracie en novembre 1968.
Il rentre à Tahiti. Il est amnistié en 1969 et est élu sénateur en 1971. Il décède en 1977.
Une demande de révision du procès est faite en 1988 et classée sans suite en 1993.
En 2014, la ministre de la Justice, Christiane Taubira dépose une demande auprès de la commission de révision.
Le 25 octobre 2018, la justice reconnaît l'innocence de Pouvana'a. La décision de justice de 1959 est annulée.

3. En quelle année la justice reconnaît-elle l'innocence de Pouvanaa ?

Le 22 février 2016, le Président de la République, François Hollande s'incline sur la tombe du *metua* pour rendre hommage à la lutte qu'il a menée pour l'autonomie.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,
[...]
LA COUR :
[...]
DIT la requête en révision fondée,

ANNULE l'arrêt de la cour criminelle de Polynésie française du 21 octobre 1959 condamnant Pouvanaa a Oopa à la peine de huit ans de réclusion criminelle et à celle de quinze ans d'interdiction de séjour,

CONTASTE que Pouvanaa a Oopa est décédé le 10 janvier 1977,

DÉCHARGE sa mémoire.

Ainsi fait et jugé par la formation de jugement de la Cour de révision et de réexamen le 25 octobre 2018.

Extrait du jugement qui innocente Pouvana'a a Oopa.

• Que représente Pouvana'a aujourd'hui ?

Poilu tahitien de la Première Guerre mondiale, Pouvana'a se rallie au général de Gaulle pendant la Seconde Guerre mondiale. Élu député en 1949, il fonde le Rassemblement Démocratique des Populations Tahitiennes (RDPT) qui s'oppose à une administration française coloniale. En 1957, la France accorde plus de pouvoirs aux élus des ÉFO devenus la Polynésie française. Pouvana'a devient vice-président d'un gouvernement territorial. Il a du mal à gérer les affaires du pays qui connaît de graves problèmes économiques.
En septembre 1958, la France propose un référendum sur le maintien de la Polynésie française dans l'ensemble français. Pouvana'a milite pour le NON, c'est-à-dire pour l'accès à l'indépendance. La population ne le suit pas et vote majoritairement pour le OUI. En octobre 1958, Pouvana'a est accusé d'une tentative d'incendie de la ville de Papeete. Il est arrêté et condamné en 1959 à huit ans de prison et quinze ans d'exil en France.
Gracié en 1968 par de Gaulle, il rentre triomphalement au *fenua*. Il est amnistié en 1969.
En 1971, il est élu sénateur. Il meurt en 1977.
La révision de son procès lancée en 2014 aboutit en 2018. La justice annule sa condamnation et reconnaît son innocence.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS